

5 AVRIL 2009

FOL'CAR 2009



www.ecurieterreduberry.fr – www.rallycrossdechateauroux.fr

CHATEAUROUX SAINT-MAUR

PRE-REGLEMENT PARTICULIER

Ecurie Terre du Berry



FFSA

5 AVRIL 2009

4^{ème} FOL'CAR de CHATEAUROUX SAINT-MAUR

PRE-REGLEMENT PARTICULIER

Le règlement particulier complète le règlement standard des circuits tout terrain, ainsi que la réglementation générale FFSA.

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA du Berry organise le **5 avril 2009** avec le concours de l'Ecurie Terre du Berry sur le circuit des Tourneix à Saint-Maur (36) une épreuve automobile régionale de Fol'Car intitulée

4^{ème} Fol'Car de Châteauroux Saint-Maur .

Cette épreuve **compte pour la coupe de France de Fol'Car FFSA 2009**, le Challenge Centre-Ouest Fol'Car 2009 et le championnat du Comité Régional Centre.

Le présent règlement a été enregistré par le Comité Régional le mars sous le numéro et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro en date du

1.1. OFFICIEL

Collège des Commissaires Sportifs :

Président :	GUERIN Joël	Lic 1502/3984
Membres :	SIMONDIN MARC	Lic 1501/116535
	RENOU Jean Luc	Lic 1503/10314
Directeur de Course :	CAZZOLA Michel	Lic 0411/11047
Directeur de Course Adjoint :	THOMAS Maryse	Lic 0416/3123
	CAILLE Alain	Lic 1504/4822
Adjoint à la Direction de Course :	CHEVALIER Guy	Lic 1706/3531
Commissaires Techniques :	LEBLANC Roger (Resp.)	Lic 1507/6798
	BOUCHARD Jean-Paul	Lic 1504/14965
	DESBAIT Patrick	Lic 1503/9740
	HERHEL Olivier	Lic 1503/15550
	TOURLOURAT Michel	Lic 1504/8826

Stagiaire :

Commissaire Sportif Chargés des relations

avec les concurrents :	DUMAS Jean Claude	Lic 1503/19186
	GARDIA Sophie	Lic 1504/54158
	BOURRIER Jean Luc	Lic 1504/6464

Chronométrateurs : Recherche en cours

Médecin Chef :	Recherche en cours	
Responsable du parc fermé	DUMAS Jean Claude	Lic 1503/19186

L'organisateur administratif est l'A. S. A. du Berry et l'organisateur technique est l'Ecurie Terre du Berry.

1.2. HORAIRES

Parution du règlement après obtention du permis d'organisation

Clôture des engagements le 29 mars 2009 à minuit

Publication de la liste des engagés le 1 avril 2009

Date de l'épreuve et lieu le 5 avril 2009 de 7h30 à 18h30, circuit Les Tourneix à Saint-Maur (36-Indre)

Vérifications Facultatives le 4 avril 2009 de 16h00 à 18h00

Vérifications obligatoires le 5 avril 2009 de 7h30 à 8h45

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs le 5 avril 2009 à 8h00

Briefing obligatoire le 5 avril 2009 à 9h20

Horaire des essais libres le 5 avril 2009 de 8h15 à 9h15
Horaire des essais chronométrés le 5 avril 2009 de 9h30 à 11h00
Horaire de la course :
- 1ères Manches qualificatives de 11h00 à 12h45
- 2èmes Manches qualificatives de 14h00 à 15h45
- Finales de 16h15 à 18h00
Affichage des résultats le 5 avril 2009 à 18h15
Remise des prix le 5 avril 2009 à l'issue des finales

1.3 VERIFICATIONS

Des vérifications administratives et techniques facultatives se dérouleront le 4 avril 2009 de 16h00 à 18h00.
Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le 5 avril 2009 de 07h30 à 8h45.
Chaque pilote recevra une convocation individuelle. Si à la date du 2 avril 2009 le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisation au numéro de téléphone suivant 02 54 27 80 81

Article 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Ecurie Terre du Berry
87 rue Fontaine Saint Germain
36000 CHATEAUROUX
Tél / Fax : 02 54 27 80 81

A partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la **date de clôture des engagements** qui est fixée au **29 mars 2009 à minuit**. Pour être pris en compte, **les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement**. Ils seront fixés à :

- 120€ par voiture avec la publicité facultative de l'organisateur,
- 240€ par voiture sans la publicité facultative de l'organisateur.

Si quatre jours avant l'épreuve, le nombre des engagés est inférieur à 30, l'organisateur se réserve le droit d'annuler son épreuve. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

Une liste de suppléants pourra être établie si le nombre des engagés dépasse le nombre maximum admis par la réglementation, et qui est fixé à 120.

3.2. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. **Une voiture pourra être pilotée par deux pilotes.**
Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence en cours de validité qui sera au moins une licence régionale concurrent-conducteur terre minimum ou un titre de participation régional cross car / fol'car (pour la délivrance d'un titre de participation se munir d'un certificat médicale d'aptitude au sport automobile)
La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Article 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Sont admis les voitures correspondant au règlement technique du Fol'Car conformément au règlement de la FFSA.

4.4. NUMEROS

Les numéros seront fournis par l'organisateur. **Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement. Chaque chiffre est vendu 1€.**

Article 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

Article 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur le circuit " Les Tourneix " à Saint-Maur (36) – RD925, direction Luant à 9km au sud de CHATEAUROUX dans l'Indre, accès facile par A20 (Venant de Paris prendre sortie 13.1 et à droite direction Châtellerault puis Luant. Venant de Limoges prendre sortie 14 et à gauche au Campanile direction Châtellerault puis Luant).

Il est long de 1030 mètres et large de 15 mètres.

Le plan d'accès, le plan du circuit et de ses installations figurent en annexe.

6.6. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final est obligatoire et il est situé près de la pré-grille.

6.7. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé près de l'accès à la pré-grille. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le chargé des relations avec les concurrents à la pré-grille.

Le numéro de téléphone de permanence du circuit pendant l'épreuve est le : 02 54 07 41 87.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1. ESSAIS

7.1.1 Essais libres et facultatifs

Les essais libres et facultatifs auront lieu le 5 avril 2009 de 8h15 à 9h15

7.1.2. Essais chronométrés

Les essais chronométrés auront lieu le dimanche 5 avril 2009 de 9h30 à 11h00

7.2. BRIEFING

Le briefing obligatoire aura lieu le 5 avril 2009 à 9h20

7.3. COURSES

1ères Manches qualificatives de 11h00 à 12h45

2èmes Manches qualificatives de 14h00 à 15h45

Finales de 16h15 à 18h00

Les manches qualificatives se dérouleront sur 8 tours, les finales C et B sur 10 tours et les finales A sur 12 tours .

7.3.1.

La pole position est située à droite.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Le classement officiel sera affiché 15 minutes après la fin des finales (18h15). Il sera définitif 30 minutes après l'heure d'affichage.

ARTICLE 10. PRIX

10.2. PRIX EN ESPECES

Les prix seront distribués pour un total de 1040€

Les prix suivant seront distribués :

Au général

1^{er} = 100€

2^{ème} = 90€

3^{ème} = 70€

4^{ème} = 60€

5^{ème} = 50€

6^{ème} = 40€

soit 410€

Au 3 premiers de Classes

1^{er} = 90€

2^{ème} = 70€

3^{ème} = 50€

Soit 210€ x 3 = 630€

Si moins de 5 classés les prix à la classe seront divisés par 2.

10.3. COUPES

Une coupe sera remise à chaque pilote du 1^{er} au 10^{ème} au classement général.

Une coupe au 3 premier de la finale B.

La cérémonie protocolaire de remise des coupes se fera à l'issue des finales A.

10.4. REMISE DES PRIX

Le pilote pourra retirer son prix au secrétariat du circuit sur présentation de sa licence à l'issue du délai de réclamation et pendant 1 heure.

ARTICLE 11. DIVERS

Ce Fol'Car compte pour le Challenge CENTRE-OUEST FOL'CAR 2009, organisé par les Ecuries M.A.M.S, Océan Mayenne, Ecurie du Thymerais et Terre du Berry, qui se dispute sur 6 épreuves :

5 avril 2009 – Châteauroux Saint-Maur (36)

12 avril 2009 – Mayenne (53)

2 mai 2009 – Lavaré (53)

28 juin 2009 – Mayenne (53)

19 juillet 2009 – Dreux (28)

27 septembre 2009 (sous réserve) – Lavaré (53)

Pour être classé, chaque pilote devra participer à 5 épreuves. (Voir règlement du Challenge)

RAPPEL AUX PILOTES concernant la sécurité et le respect de tous :

Ouverture du parc : Le samedi de 10h00 à 22h00 et le dimanche à partir de 7h00.

Pour le respect des pilotes déjà en place, le **parc pilotes** sera **fermé le samedi de 22h à 7h le dimanche matin.**

Tout comportement impoli envers les bénévoles fera l'objet d'une demande de **sanction** auprès du **Collège.**

Chaque concurrent ne dispose que d'un accès au parc pour 2 véhicules, le macaron d'accès au parc sera collé à l'intérieur du pare-brise par nos soins.

Circulation excessivement prudente avec les autos de courses en raison du public – 10km/h maxi.

Les couloirs de circulation dans le parc doivent être respectés (pas de stationnement ni de dépassement des structures et hayons).

Quads, scooter et motos :

Circulation interdite samedi et dimanche sur espace de vie et VIP, autour des bâtiments et sur les circuits de bi-cross et moto-cross, sauf les véhicules de l'organisation.

Une aire de stationnement est réservée aux camping-cars à l'extérieur du parc pilotes.